

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 05 Juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 1 <sup>er</sup> Juin 2026
---

L'an deux mil vingt- six et le cinq Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Étaient présents :** Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT - Joëlle PEYNAUD - Gaëtane THIEFFRY - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Charlotte DECAMBRON - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

**Était absent :** néant

**Secrétaire de séance :** Gaëtane THIEFFRY

D/2026-067

**Objet de la délibération :** Tarifs appliqués durant le temps de midi - année scolaire 2026-2027

Madame la Maire donne la parole à Stéphanie LHOPITAL, Adjointe. Madame LHOPIAL présente la proposition de revalorisation de 1 % des tarifs appliqués au restaurant scolaire, concernant la prochaine année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE que les tarifs du restaurant scolaire seront les suivants à compter de la rentrée de septembre 2026 :

<b>Facturation du temps périscolaire avec déduction du temps de repas :</b> <b>2h00-0h45 = 1h15</b> <b>ou</b> <b>1h30-0h45 min = 0.45 min</b>				
Tarif périscolaire midi A la demi-heure entamée ou au quart d'heure en fonction des temps de l'accueil				
Temps périscolaire	A	B	C	D
Quotient familial (en €)	0/700	701/1200	1201/1600	1601 et +
Nbre d'enfants usagers /famille	Prix pour la demi-heure entamée en €			
1	0.65	0.70	0.80	0.94
2	0.63	0.68	0.76	0.90
3 et plus	0.60	0.65	0.73	0.88


<b>Auxquels s'ajoute le tarif de base appliqué pour les repas</b>	
<b>Pour les enfants</b>	
<p style="text-align: center;"><b>Tarif interne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les enfants domiciliés à Yzeron</li> <li>-Les enfants bénéficiant d'une dérogation</li> <li>-les enfants de la commune de Montromant <u>sur le versant</u> de la commune d'Yzeron</li> <li>-les enfants des communes extérieures initialement domiciliés à YZERON et poursuivant leur cycle scolaire à YZERON</li> <li>-les enfants dont l'un des deux parents travaillent ou habitent à YZERON</li> </ul>	<b>3.84 €</b>
Inscription après 7h00 le jour même : majoration	<b>Tarif périscolaire + Tarif interne + 5.00€</b>
Annulation après 7h00 le jour même : tarif maintenu	<b>Tarif interne</b>
<p style="text-align: center;"><b>Tarif extérieur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les enfants extérieurs scolarisés à YZERON sans dérogation</li> </ul>	<b>6.99 €</b>
Inscription après 7h00 le jour même : majoration	<b>Tarif périscolaire Tarif extérieur + 5.00€</b>
Annulation après 7h00 le jour même : tarif maintenu	<b>Tarif extérieur+ Tarif périscolaire</b>
<p style="text-align: center;"><b>Tarif « panier repas »,</b> sur présentation de justificatifs des allergies alimentaires et si la procédure inscrite au règlement du restaurant scolaire est respectée</p>	<b>1.92 €</b>
Inscription après 7h00 le jour même : majoration	<b>Tarif panier repas + Tarif périscolaire + 5.00€</b>
Annulation après 7h00 le jour même : tarif maintenu	<b>Tarif panier repas+ Tarif périscolaire</b>
<b>Pour les adultes</b>	
Tarif réduit : comprenant le personnel communal, enseignant et les étudiants en stage au sein des services communaux bénéficiant d'une gratification.	<b>5.05 €</b>
Tarif adulte : comprenant les adultes autorisés et le portage de repas.	<b>8.16 €</b>
Majoration contenant non rendu	<b>5 euros</b>

**VALIDE** les modes de paiement suivants : chèques, espèces, virements bancaires, prélèvements automatiques, ou règlement via le Portail familles,

**CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente décision,

**AUTORISE** Madame la Maire à la signature de tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Gaëtane THIEFFRY Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
--------------------------------	---	---------------------------------	--



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : **15 JUIN 2026**

Publication ou notification du : **15 JUIN 2026**

Publication site internet le : **15 JUIN 2026**

Affichage liste des délibérations le : **12 JUIN 2026**